

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 07 février 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 1^{er} février 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRIBEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS à Madame Véronique ANDREU – Madame Elisabeth CORDEIRO à Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Madame Françoise OLIVE à Madame Christel RIVIERE.

Absents excusés :

Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Benoît MUNOZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien COLOMBIES.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice financière et Madame Justine RIVIERE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-02 DOMAINE : Cession d'une partie des parcelles section E n° 894 et n° 896 situées aux Prious

Rapporteur : Monsieur le Maire

| | | | | |
|---------------|------------------|---------------|-----------|--------------|
| ADOPTE | | | | |
| Votants : 25 | Abstentions : 4* | Exprimés : 21 | Pour : 17 | Contre : 4** |

*Mme Souad ASMA ; Mr Bernard BERINGUIER ; Mme Sylvie BUIGUES ; Mme Émilie PEZET (Groupe « Bessières pour tous et pour demain »).

**Mme Elisabeth CORDEIRO ; Mr Ludovic DARENGOSSE ; Mme Mylène MONCERET ; Mme Marie-Hélène PEREZ.

Monsieur le Maire énonce au Conseil municipal que la société par actions simplifiée « MA INVEST » située au 20 B Chemin des Coteaux, 31780 Castelginest, a pour projet la construction d'une salle des fêtes au sein de la commune. Pour concrétiser ce projet, il convient de céder à la société « MA INVEST » une partie des parcelles section E n° 894 et n° 896 situées aux Prious.

Les modalités de cette cession sont les suivantes :

- Désignation du bien : Partie des parcelles section E n° 894 et n° 896 ;
- Surface cédée : 3 690 m² ;
- Vendeur : Commune de Bessières ;
- Acheteur : Société « MA INVEST » dont le siège social est à Castelginest (31780) représentée par Monsieur Reda AMNAI ;
- Adresse du bien : Les Prious, 31660 Bessières ;
- Valeur vénale établie par le service des Domaines : 29 € / m² ;
- Prix de vente au mètre carré : 50 € / m² TTC ;
- Prix global : 184 500 € TTC ;
- Zonage PLU : 1AUx.

Monsieur le Maire énonce que les modalités de location de la future salle des fêtes seront gérées par la société « MA INVEST ».

Le plan de division foncière est annexé à la présente délibération.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 11 janvier 2024 ;*

- **APPROUVE** la cession de 3 690 m² des parties des parcelles section E n° 894 et n° 896 à la société « MA INVEST » (31780, Castelginest), au prix de 50 € / m² TTC, soit un prix total de 184 500 € TTC, pour la construction d'une salle des fêtes au sein de la commune ;
- **AUTORISE** et **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique de vente des parties de parcelles section E n° 894 et n° 896 (3 690 m²) à conclure entre la commune de Bessières, en tant que vendeur, et la société « MA INVEST », en tant qu'acquéreur ;
- **AUTORISE** et **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour approuver et signer toute pièce, avenant, convention, acte, notification et autres documents nécessaires ou jugés utiles pour donner plein effet à la présente délibération, et de prendre toute mesure, réaliser toutes formalités et/ou opérations nécessaires ;
- **CHARGE** l'étude de Maître CLERC-AYALA Géraldine, notaire à Buzet-sur-Tarn (1 rue Joseph Constans, 31660) notaire de la commune, et l'étude de Maître Bertrand BONNEFIS-BOYER, notaire à Plaisance-du-Touch (rue Bernadet, Centre Bernadet Bâtiment A BP 70018, 31830) notaire de l'acquéreur, d'établir l'acte authentique de vente de parties des parcelles section E n° 894 et n° 896 (3 690 m²) à conclure entre la commune de Bessières, en tant que vendeur, et la société « MA INVEST », en tant qu'acquéreur ;
- **DIT** que les frais d'acte authentique et autres accessoires à la vente seront à la charge de la société « MA INVEST » ;
- **DIT** que les frais de division foncière seront à la charge de la commune ;
- **DIT** que la réalisation et les frais liés à l'étude de sol G1 seront à la charge de la commune ;
- **DIT** que la réalisation et les frais liés à l'étude de sol G2 seront à la charge de la société « MA INVEST » ;
- **DIT** que tout autre frais liés à cette vente seront à la charge de la société « MA INVEST » ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire
Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 29/03/24
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : 29/03/24

